



Modification ou perte d'un document d'immigration

Vos documents d'immigration comportent une erreur dans votre nom, votre date de naissance ou ne font pas mention de certaines conditions? Vous avez perdu ou vous n'avez jamais reçu votre document original? Voici quelques explications des cas les plus communs.

Si vous avez des questions, écrivez-nous à etudiantsetrangers@etsmtl.ca

Certificat d'acceptation du Québec | Modification ou perte

Pour faire corriger une erreur commise par le MIFI ou pour demander un duplicata de votre original, communiquez directement le ministère par téléphone : 514 864-9191

Permis d'études | Perte

Si vous avez perdu ou détruit votre permis d'études, vous devrez faire une [demande de remplacement](#) et payer les frais de 30 \$.

Permis d'études ou permis de travail | Modification

Votre permis d'études ne comporte aucune des conditions ou remarques qui vous autorise à travailler, ou votre permis de travail stage COOP comporte une erreur? Il est possible de faire corriger ces documents si un agent d'immigration a commis une erreur lors de la saisie des renseignements.

Procédure - en bref

- Remplissez la [Demande de modification de documents de résident temporaire valide](#) (IMM1436) si vous respectez les critères de [l'article 186 du RIPR](#), mais que les autorisations de travailler ne figurent pas sur votre permis.
- Joignez tous les documents demandés, dont l'original du permis d'études ou de travail

Consultez le [site web d'IRCC](#) pour connaître les délais de traitement pour ce type de demande (entre 1 et 3 mois). [Consultez les informations, les formulaires et la procédure.](#)

OU

- Remplissez la demande pour [changement aux conditions de votre permis d'études](#) si votre permis d'études comporte la mention *Le présent permis n'autorise pas son titulaire à occuper un emploi hors du campus au Canada*, mais que votre situation a changé.
- Payer les frais applicables (155 \$)

Demande de traitement urgente

Dans certaines circonstances, il se peut que votre demande puisse être traitée en urgence. Vous devrez soumettre une preuve documentaire du caractère urgent (par exemple : joindre une lettre de l'employeur si perte d'emploi imminente ou occasion d'emploi) et inscrire clairement **URGENT** sur l'enveloppe postale. De plus, vous devez soumettre une preuve documentaire du caractère urgent de votre demande.

ATTENTION! Si vous êtes devenu admissible à travailler [hors du campus sans permis de travail](#) à la suite d'une transition vers un programme d'études admissible, vous devrez présenter une [Demande de changement aux conditions de votre permis d'études](#) et payer les frais applicables (155 \$). Seule une erreur de l'agent d'immigration permet de demander une modification sans frais, pas un changement de votre situation.